Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260402-DCM_2026_24-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Madame Danielle CARIOU, doyenne de l'assemblée.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, Mme. ARZUL Émilie, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. LE PAGE Clément, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny, M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : M. MOLAC Gwendal

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame CELTON Fanny

DCM 2026-24 : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigner en son sein un Correspondant Défense.

« Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE le correspondant défense suivant pour la Commune de CAST :

CORRESPONDANT DÉFENSE		
Statut	**NOM**	**Prénom**
Titulaire	CONTANT	Alexandre
Suppléant	LE VISAGE	Rémy

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Jacques GOUEROU